Canadian Board of Genetic Counselling
Conseil Canadien de Conseil Génétique

Regulation of Canadian Genetic Counsellors: A Call to Action

Préférez-vous lire ceci en français ? Déroulez un peu plus bas

FOR IMMEDIATE RELEASE – November 9 2026

Oakville Ontario: The CAGC-CBGC Provincial Genetic Counsellor Working Group has published a unified, national position statement on the critical importance of legal regulation of the genetic counsellor profession in Canada:http://dx.doi.org/10.1002/jgc4.70302

Genetic counsellors (GCs), are highly trained allied health professionals with integral roles in the Canadian healthcare system, practicing in private industry and the public sector. While certified GCs follow well-established practice and training standards, Canada has fallen behind in establishing comprehensive legal oversight of the profession, including how GCs practice, or even who can call themselves "genetic counsellor". This is contrary to most other healthcare professionals practicing in Canada, who are typically regulated by provincial colleges. There is a substantial risk to the Canadian public to receive inadequate or even harmful care. Further, the current non-regulated model largely restricts the ability of GCs to expand services beyond tertiary centres, inhibiting public access.

Over the past year, a working group of national experts was convened to write a unified position statement on the necessity of legal regulation of GCs in Canada, which was recently published in the Journal of Genetic Counseling. The authors included representatives from the Canadian Association of Genetic Counsellors, Canadian Board of Genetic Counselling, several provincial organizations, as well as an expert in legal and medical ethics, a medical genetics physician, and the leader of a patient support organization.

We ask that you read the position statement to better understand the importance of this issue. We hope that you/your organization will advocate alongside our provincial and national GC organizations in support of legal regulation of genetic counsellors across Canada. The genetic counsellor associations in your province welcome your contact by email and can provide you information on where to direct a support letter.

The importance of this endeavor is perfectly summarized by Ms. Chiquita Hessels, patient partner, founder, and co-chair of the Li Fraumeni Syndrome Association Canada:

> *"As a patient, when I found out that genetic counsellors were not regulated in Canada, not only was I dumbfounded, but shocked that there is no legal oversight of genetic counsellors like other healthcare professionals and that we, the patients, are not protected."*

Please contact info@cbgc-cccg.ca with any questions.

MEDIA CONTACT:
Nadine Dumas, MSc, CCGC
Chair CBGC

Canadian Board of Genetic Counselling
Conseil Canadien de Conseil Génétique

Réglementation des conseiller(e)s en génétique au Canada : un appel à l'action

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE – 9 novembre 2026

Oakville Ontario : Le groupe de travail des conseiller(e)s en génétique (CG) des provinces et territoires, de l'Association canadienne des conseillers en génétique (ACCG) et du Conseil canadien de conseil génétique (CCCG) a publié un énoncé de position national et fédérateur, soulignant l'importance cruciale de la réglementation légale de la profession de conseiller(e) en génétique au Canada : http://dx.doi.org/10.1002/jgc4.70302.

Les CGs sont des professionnels de la santé hautement qualifiés qui jouent un rôle essentiel dans les soins aux patients au sein du système de santé canadien, tant dans le secteur public que dans l'industrie privée. Bien que les CG certifiés respectent des normes de formation et de pratique bien établies, il n'existe aucun organisme de réglementation encadrant leur exercice professionnel ni même l'utilisation du titre de conseiller(e) en génétique. Cette situation contraste avec celle de la plupart des autres professionnels de la santé exerçant au Canada, dont la pratique est généralement encadrée par des ordres professionnels provinciaux. Aucun ordre professionnel de ce type n'existe actuellement pour les conseiller(e)s en génétique au Canada, et cette absence de réglementation fait en sorte que le pays accuse un retard par rapport à de nombreuses autres administrations dans le monde. Par conséquent, le public canadien court un risque important de recevoir des soins inadéquats, voire dangereux. De plus, le modèle actuel non réglementé limite la capacité de la profession à étendre sa présence au-delà des centres tertiaires, réduisant ainsi l'accès des Canadiens à des professionnels qualifiés en génétique et à des services de soins génétiques de qualité.

Au cours de la dernière année, un groupe de travail composé d'experts nationaux a été réuni afin de rédiger un énoncé de position commune sur la nécessité de réglementer légalement les conseiller(e)s en génétique au Canada. Cet énoncé a été publié dans le Journal of Genetic Counseling récemment. Les auteurs comprenaient des représentants de l'ACCG, du CCCG, de plusieurs organisations provinciales et territoriales, ainsi qu'un expert en droit et en éthique médicale, un médecin généticien et la dirigeante d'un organisme de soutien aux patients.

Nous vous demandons de lire l'énoncé de position afin de mieux comprendre l'importance de cette question. Nous espérons que vous ou votre organisation vous joindrez à nos organismes provinciaux et nationaux de conseil génétique pour appuyer la réglementation légale des conseillers et conseillères en génétique partout au Canada.

Les associations de conseillers et conseillères en génétique de votre province seront heureuses de répondre à vos questions par courriel et de vous fournir des renseignements sur la façon de faire parvenir une lettre d'appui.

L'importance de cette initiative est parfaitement résumée par Chiquita Hessels, partenaire-patiente, fondatrice et co présidente de la Li-Fraumeni Syndrome Association Canada :

> *« En tant que patiente, lorsque j'ai appris que les conseillers et conseillères en génétique n'étaient pas réglementés au Canada, j'ai été non seulement stupéfaite, mais également choquée de constater qu'il n'existe aucun encadrement légal de leur pratique, contrairement à ce qui existe pour les autres professionnels de la santé, et que nous, les patients, ne sommes pas protégés. »*

Pour toute question, veuillez communiquer avec info@cbgc-cccg.ca

CONTACT MÉDIAS: Nadine Dumas, MSc, CCGC, Présidente CCCC (CBGC)

CBGC
CCCG